



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 26 novembre 2008

CAP Appels de notation des directeurs divisionnaires 26 novembre 2008

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette CAP d'appels de notation des directeurs divisionnaires, le SNUI souhaite évoquer les suppressions d'emplois, la fusion, l'avenir des directeurs divisionnaires dans le cadre de cette fusion, leur rémunération et bien sûr le système de notation.

Sur les suppressions d'emplois nous ne pouvons que vous rappeler ce que la section des Directeurs du SNUI a dit à M. Parini lors de son entrevue du 22 octobre. Les suppressions d'emplois qui s'annoncent vont porter préjudice au bon accomplissement des missions. La situation est telle qu'aujourd'hui les effectifs réels disponibles sont bien souvent en deçà de la ligne de survie ce qui n'est pas de nature à faciliter la mise en place d'organigrammes fonctionnels et participe largement à la dégradation des conditions de travail de tous les agents.

Concernant la fusion, le SNUI constate que les calendriers des réunions sont tellement contraints qu'ils ne sont pas respectés. Nous souhaitons par ailleurs que les groupes de travail abordent désormais des problèmes concrets.

Si le statut des n°1 et n°2 a déjà fait l'objet de débats et de communications, il n'en va pas de même pour celui des directeurs divisionnaires et les propos qu'a tenu M. RAMBAL lors de la réunion des n°2 et n°3 le 16 octobre à Paris notamment sur le positionnement de ceux-ci sur les missions transverses, ne sont pas faits pour les rassurer. Nous tenons à rappeler l'importance de ce grade charnière dans le bon fonctionnement des équipes de direction.

Sur les rémunérations nous sommes toujours en attente des tableaux de concordances promis.

Pour en revenir à la notation objet de la présente commission, le SNUI tient à réitérer son attachement au principe de la notation, malgré ses imperfections. Au nombre de celles-ci nous pouvons signaler le fait que la note pivot est toujours ressentie comme une absence de reconnaissance assimilée à une sanction.

S'il est un fait que les appels de note chez les directeurs divisionnaires constituent l'exception, nous constatons que cette année deux collègues ont osé faire appel ce qui ne signifie pas que l'ensemble des autres directeurs divisionnaires soient satisfaits de leur sort et de leur avenir.

